



FORMATION :

TRANSMISSION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

La gestion de patrimoine, c'est notamment aussi assurer la pérennité du caractère familial de l'entreprise. Vu comme un guide pratique pour constituer, développer et transmettre son patrimoine professionnel et non professionnel, cette formation est dédiée aux chefs d'entreprise et à leurs conseils (avocats et experts-comptables) pour qu'ils puissent optimiser la transmission de leur patrimoine professionnel et non professionnel (immobilier et mobilier).

INTERVENANT : Mme Anne FIQUET, Directrice de l'ESCIN et formatrice, Notaire spécialisée en droit patrimonial

OBJECTIFS :

- Connaître les règles de la gestion de patrimoine privé et professionnel du chef d'entreprise.
- Maîtriser la fiscalité de la transmission.
- Maîtriser les schémas qui optimisent la gestion de patrimoine et la fiscalité du chef d'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ :

- Directeurs et collaborateurs d'une entreprise
- Avocats
- Experts comptables

NATURE DE L'ACTION DE FORMATION :

Action d'adaptation et de développement des compétences

PRÉ-REQUIS :

Avoir des connaissances en droit des contrats

PROGRAMME :

1. Démembrements de propriété
2. Société civile
3. Types d'union et contrats
4. Transmission du vivant et au décès du patrimoine du chef d'entreprise
5. Fiscalité

Évaluation par QCM et une mise en situation : le chiffrage de la couverture du conjoint survivant en fonction du régime matrimonial et de la rémunération du dirigeant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

LIEU : ESCIN - STRASBOURG 67000, 35/37 rue du Jeu des Enfants

HORAIRES : De 9h à 17h, 7h

TARIF : 350,00 € TTC

Méthodes et moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique

Méthode participative et active

Modalités de suivi et appréciation des résultats :

Feuilles de présence et d'émargement

Quiz, tests type QCM, cas pratiques, selon le choix du formateur.

Sanction de la formation :

Attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation remise au stagiaire à l'issue de la formation

L'ESCIN, centre de formation spécialisé dans les domaines de l'immobilier et du notariat, est enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et est soumis au contrôle du Ministère du Travail conformément aux articles L6361-1 et L6361-2 du Code du travail.

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04594 67 auprès du préfet de région d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**